

**BILAN 2003-2008**

---

# Plan de gestion des matières résiduelles

de la MRC de Rivière-du-Loup

Décembre 2010



## SOMMAIRE

Le présent document vise à faire le suivi de l'application du *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Rivière-du-Loup cinq ans après son adoption.

**Au 31 décembre 2008, 63.6 % du plan avait été réalisé (49 actions).** Parmi les mesures réalisées, soulignons la mise en place du comité aviseur et la réalisation de toutes les actions d'ERE prévues dans le PGMR et même davantage. Ce sont les secteurs de la gestion des encombrants, des textiles, des matières recyclables et des résidus domestiques dangereux qui ont le plus évolués dans les dernières années.

De nouveaux services de gestion des matières résiduelles ont été mis en place durant les cinq dernières années et d'autres ont été optimisés. Soulignons l'ouverture d'un écocentre et de l'entrepôt de matériaux patrimoniaux, la mise en place de collectes spéciales et l'amélioration de la collecte sélective, l'installation de bacs multi-voies dans les lieux publics, la mise aux normes du site d'enfouissement technique, etc. Ces changements ont tous contribué à l'amélioration des performances de gestion des matières résiduelles de la MRC.

En contrepartie, certaines actions n'ont pas encore été réalisées à ce jour, **il s'agit de 28 actions soit 36.4 % du PGMR.** Contrairement à ce qui avait été planifié en 2003, certaines actions se sont révélées inutiles ou inappropriées. Aucune des mesures de lobbying prévues ni aucune des mesures liées à l'adoption de réglementation n'ont été réalisées.

Enfin, la collecte des matières organiques porte-à-porte n'était pas implantée à ce jour et les possibles regroupements de collecte n'avaient pas été envisagés en date du 31 décembre 2008.

Entre 2001<sup>1</sup> et 2008, nous observons une augmentation constante des quantités de matières valorisées (+48 %). Le taux de diversion<sup>2</sup> est passé de 15 à 28 %, soit une augmentation de 13 % en sept ans. Ainsi, à l'échelle de la MRC, durant les dernières années, la quantité de matières gérées<sup>3</sup> a augmenté, celle de matières enfouies a diminué, et celle de matières valorisées a également augmenté. Selon l'analyse, la réduction à la source et le réemploi doivent être davantage appliqués par les citoyens de la MRC.

Concernant les coûts associés à la réalisation du PGMR, on perçoit une augmentation des investissements à chaque année pour un total investi de 632 137 \$ en cinq ans. De plus, ce sont environ 155 000 \$ en subvention qui ont été injectés dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Dans les prochaines années, le PGMR sera révisé en regard des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015*. Plusieurs pistes d'action peuvent d'ores et déjà être ciblées; la gestion des matières organiques, l'appui aux ICI et l'ERE figurent parmi les priorités.

---

<sup>1</sup> 2001 est l'année de référence du PGMR 2003.

<sup>2</sup> Taux de diversion : voir définition page 33.

<sup>3</sup> Matières gérées : voir définition page 33.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>2. LISTE DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>3. OBJECTIFS DU BILAN 2003-2008.....</b>	<b>6</b>
<b>4. MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>7</b>
<b>5. MISE EN ŒUVRE DU PGMR.....</b>	<b>9</b>
➤ 5.1 RÉSUMÉ DES ACTIONS PRÉVUES AU PGMR.....	9
➤ 5.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS.....	12
○ 5.2.1 LE COMITÉ AVISEUR .....	12
○ 5.2.2 L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT.....	13
○ 5.2.3 L'ÉCOCENTRE.....	16
○ 5.2.4 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PAR SECTEUR.....	17
<b>6. RÉSULTATS.....</b>	<b>30</b>
<b>7. COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>36</b>
<b>8. PISTES D'ACTION POUR LE PROCHAIN PGMR.....</b>	<b>38</b>
<b>9. CONCLUSION.....</b>	<b>42</b>
<b>10. ANNEXES.....</b>	<b>43</b>
➤ ANNEXE 1 : OUTILS DE SENSIBILISATION.....	43
➤ ANNEXE 2 : STATISTIQUES ET DONNÉES.....	47
➤ ANNEXE 3 : L'ANNÉE 2009.....	49

# 1. LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU 1</b> .....	7
OBJECTIFS DE VALORISATION DE LA <i>POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</i>	
<b>TABLEAU 2</b> .....	10
RÉSUMÉ DES MESURES PRÉVUES AU PGMR DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP	
<b>TABLEAU 3</b> .....	15
CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET AUTRES ACTIVITÉS D'ERE RÉALISÉES ENTRE 2003 ET 2008	
<b>TABLEAU 4</b> .....	17
RÉDUCTION À LA SOURCE	
<b>TABLEAU 5</b> .....	19
GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES	
<b>TABLEAU 6</b> .....	20
GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES	
<b>TABLEAU 7</b> .....	22
GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES	
<b>TABLEAU 8</b> .....	23
LIEUX DES FORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE DEPUIS 2004	
<b>TABLEAU 9</b> .....	24
GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	
<b>TABLEAU 10</b> .....	25
GESTION DES ENCOMBRANTS	
<b>TABLEAU 11</b> .....	26
GESTION DES TEXTILES	
<b>TABLEAU 12</b> .....	27
GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)	
<b>TABLEAU 13</b> .....	28
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ICI	
<b>TABLEAU 14</b> .....	29
GESTION DES BOUES	
<b>TABLEAU 15</b> .....	33
BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : 2001-2008 (tonnes)	
<b>TABLEAU 16</b> .....	37
LES COÛTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP ENTRE 2001 ET 2008	
<b>TABLEAU 17</b> .....	50
LIEUX DES FORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE EN 2009	
<b>TABLEAU 18</b> .....	50
CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET AUTRES ACTIVITÉS D'ERE RÉALISÉES DANS LA MRC DE RDL EN 2009	

## 2. LISTE DES GRAPHIQUES

<b>GRAPHIQUE 1</b> .....	31
ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCUPÉRÉS PAR MATIÈRE À L'ÉCOCENTRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP : 2007 ET 2008	
<b>GRAPHIQUE 2</b> .....	32
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE MATIÈRES ENFOUIES PAR MUNICIPALITÉ ENTRE 2001 ET 2008	
<b>GRAPHIQUE 3</b> .....	32
ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCUPÉRÉS PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE PAR MUNICIPALITÉ ENTRE 2001 ET 2008	
<b>GRAPHIQUE 4</b> .....	34
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES GÉRÉES, ENFOUIES ET VALORISÉES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : 2001 À 2008 (TONNES)	
<b>GRAPHIQUE 5</b> .....	35
ÉVOLUTION DES TONNAGES DE MATIÈRES GÉRÉES, VALORISÉES ET ENFOUIES PAR PERSONNE ENTRE 2001 ET 2008	

### 3. OBJECTIFS DU BILAN 2003-2008

Le présent document vise à faire le suivi de l'application du *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Rivière-du-Loup cinq ans après son adoption<sup>4</sup>.

Ce bilan permettra de prendre la mesure quant à l'état d'avancement des diverses actions préconisées en 2003. Les principales réalisations découlant de l'exercice et les services implantés ou optimisés sur le territoire seront mis en lumière. De plus, des détails quant aux performances de ces services seront révélés, notamment le rendement de la collecte sélective par personne par an, l'évolution des tonnages de matières enfouies et valorisées par an, les performances de l'écocentre, les taux globaux de diversion des résidus (relativement au total de résidus gérés), etc.

Seront également présentées dans ce bilan, les pistes d'action pour le prochain exercice du *Plan de gestion des matières résiduelle* de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le concept des « **3 RV** » est une abréviation qui explique les principes de base de la saine gestion des matières résiduelles : il s'agit, dans l'ordre, d'appliquer la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation à nos habitudes de vie.

Le premier R correspond à la **réduction à la source**. La meilleure façon de réduire notre production de déchets est avant tout de tenter de ne pas en produire! Ainsi, pour réduire notre quantité de déchets, on peut limiter notre consommation. Il s'agit de réévaluer nos besoins. En faisant attention à nos habitudes de consommation non seulement on réduit la pollution associée à la production de déchets mais on contribue également à préserver nos ressources naturelles qui sont nécessaires au maintien de notre qualité de vie.

Le **réemploi** est une autre manière de réduire notre quantité de déchets, il s'agit de réutiliser les objets plusieurs fois, d'allonger le plus possible leur durée de vie afin de tirer parti au maximum des ressources naturelles qui auront été utilisées pour fabriquer ces objets.

Le **recyclage** permet de réintroduire la matière d'un déchet dans le cycle de fabrication des objets. L'utilisation de la matière recyclée permet d'éviter d'avoir recours à de nouvelles ressources naturelles ce qui contribue à préserver l'environnement.

Le V est pour **valorisation**, c'est l'incinération des déchets pour produire de l'énergie, on parle ici de valorisation énergétique. C'est aussi la méthanisation ou le compostage de déchets organiques pour produire du compost naturel et des biogaz dans le cas de la méthanisation.

---

<sup>4</sup> L'actuel rapport porte sur l'exercice quinquennal 2003-2008 et la prochaine politique portera sur la période allant de 2010 à 2015; l'année 2009 n'étant pas couverte par l'un ou l'autre des exercices, l'annexe 3 de ce document y est dédiée.

## 4. MISE EN CONTEXTE

En mars 2002, la MRC de Rivière-du-Loup procédait à l'élaboration d'un *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR), tel que l'exigeait la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cinq ans après l'adoption du PGMR, une réflexion s'avère nécessaire. Pour ce faire, le Bilan 2003-2008 présente l'évolution de la situation en regard de l'atteinte des objectifs fixés en 2003.

Lors du processus d'élaboration des PGMR, les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et les Basques (KRTB) envisageaient la possibilité de regrouper la gestion de certaines filières. C'est pour cette raison qu'elles ont fait appel à un mandataire unique pour la réalisation des quatre PGMR. En 2002, la Corporation environnementale de la Côte-du-Sud (COECOS), aujourd'hui connue sous le nom de Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco), a donc procédé à des consultations sur tout le territoire dans le but de proposer des scénarios applicables régionalement et pouvant potentiellement engendrer des économies d'échelle. Cinq années se sont écoulées et plusieurs actions ont été réalisées avec succès. La concertation s'est maintenue par l'entremise de Co-éco qui a aussi été mandaté pour coordonner l'application des PGMR. Cependant, les disparités économiques et

géographiques des populations à desservir ont freiné en partie les projets de regroupement. Néanmoins, le réseautage a facilité l'acquisition de connaissances et a accéléré la mise en œuvre de projets concrets. De plus, cela a permis d'informer et de sensibiliser de façon soutenue l'ensemble des citoyens et des décideurs du KRTB, un aspect à ne pas négliger lorsqu'il s'agit d'inculquer de nouvelles habitudes.

**TABLEAU 1**

OBJECTIFS DE VALORISATION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SECTEURS		OBJECTIFS
Municipal	60 %	Matières recyclables, encombrants et matières organiques
	75 %	Huiles, peintures et pesticides (60 % des RDD)
	50 %	Textile
	80 %	Contenants à remplissage unique de bière et de boisson gazeuse
Industries, commerces et institutions (ICI)	85 %	Pneus
	95 %	Métaux et verre
	70 %	Plastique et fibres (incluant le bois)
	60 %	Matières putrescibles
Industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	60 %	Toutes les matières pouvant être mises en valeur

À la lumière des informations recueillies en 2002, un portrait de la situation concernant la gestion des matières résiduelles avait été transmis à un comité aviseur (mandaté pour faire le suivi du PGMR) dont les membres ont déterminé les orientations suivantes :

- Élaborer des scénarios de gestion des matières résiduelles qui soient réalistes et impliquant des coûts raisonnables ;
- Utiliser le droit de regard concernant la provenance des matières résiduelles destinées à l'enfouissement ;
- Sensibiliser de façon soutenue la population et les ICI ;
- Étendre et uniformiser les services offerts par les municipalités ;
- Inciter les municipalités à établir des ententes de regroupement pour la gestion des matières résiduelles afin de maximiser le rendement et l'efficacité des modes de gestion ;
- Implanter les nouveaux modes de gestion tout en maintenant et encourageant les organismes et intervenants de gestion des matières résiduelles présents sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;
- Éviter de centraliser les installations uniquement dans les villes plus importantes et favoriser la mise à profit des plus petites municipalités;
- Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale;
- Établir une méthode de contrôle et de suivi de la gestion des matières résiduelles au niveau

des municipalités, des intervenants et des engagements du gouvernement ;

- Adopter des règlements pour favoriser la mise en valeur des matières résiduelles.

La MRC de Rivière-du-Loup est l'une des huit MRC qui constituent la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Elle est composée de 13 municipalités et comptait 33 947<sup>5</sup> habitants en 2009, soit 6.2 % plus de citoyens qu'en **2001, année de référence du PGMR**. Il s'agit de la deuxième plus peuplée MRC de la région mais l'ensemble de son territoire conserve un caractère rural. Étant actuellement la plus industrialisée du Bas-Saint-Laurent tant en nombre d'emplois qu'en nombre d'entreprises, la MRC de Rivière-du-Loup possède un tissu économique diversifié et dynamique.



SOURCE : [www.riviereduloup.ca](http://www.riviereduloup.ca)

Au moment de la rédaction de ce bilan, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015* était à l'état de projet.

<sup>5</sup> Décret de population de janvier 2009 - Gouvernement du Québec

# 5. MISE EN ŒUVRE DU PGMR

## 5.1 RÉSUMÉ DES ACTIONS PRÉVUES AU PGMR

Dans le PGMR, les différentes actions préconisées sont divisées en plusieurs catégories selon le type de matières à gérer. Les scénarios de réduction à la source et de réemploi sont présentés en priorité. Par la suite, se succèdent les catégories suivantes : gestion des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des encombrants

des textiles, des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), des matières résiduelles des ICI et, enfin, des boues.

Le **tableau 2** présente un résumé des mesures prévues au PGMR de la MRC de Rivière-du-Loup et de l'échéancier planifié à l'époque de la rédaction.



SOURCE : Co-éco

**TABLEAU 2**

## RÉSUMÉ DES MESURES PRÉVUES AU PGMR DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	ÉCHÉANCIER PRÉVU
<b>RÉDUCTION À LA SOURCE</b>	
1- Campagne sur la réduction à la source	2003 et suivantes
2- Mettre en place des incitatifs visant la réduction à la source pour les citoyens	2004 et suivantes
3- Mettre en place des incitatifs économiques pour les entreprises	2004 et suivantes
4- Mettre en place une politique d'achat verte au niveau de la MRC	2005
5- Effectuer l'arrimage des contrats de collecte et de transport	2003 à 2005
6- Favoriser les ententes entre les municipalités et MRC	2003 et suivantes
7- Lobbying: demander un droit de regard sur la distribution et la répartition de l'aide financière provenant de la taxe à l'enfouissement pour les MRC	2003 et suivantes
8- Effectuer le transfert des compétences municipales vers la MRC	2003 et suivantes
9- Rechercher du financement lors de la mise en place des nouveaux services	Au besoin
<b>GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES</b>	
10- Optimiser les réseaux de collecte, de transport et de tarification	2004 et 2005
11- Effectuer une caractérisation des ordures ménagères	2004, 2006 et 2008
12- Mettre sur pied un comité de vigilance (projet de règlement sur l'élimination)	2005
13- S'assurer de la conformité du lieu d'enfouissement sanitaire	2006
<b>GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES</b>	
14- Campagne de sensibilisation à la collecte sélective	2003 et 2004
15- Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables dans la MRC	2004 et 2005
16- Uniformisation des matières recyclables acceptées (devis)	2004 et 2005
17- Exiger des transporteurs qu'ils ramassent les matières seulement les jours de collecte	2004 et suivantes
18- Faire de la vérification de bacs : donner des billets de courtoisie	2004 et suivantes
19- Lobbying : inciter le gouvernement à créer une certification pour Centres de tri	2004
20- Uniformiser l'utilisation de bacs roulants	2004
21- Adopter un règlement qui interdit l'enfouissement des matières recyclables	2005
22- Effectuer des appels d'offres séparés pour la collecte et le traitement	2006
23- Inciter l'ensemble des municipalités de la MRC à ne pas exporter leurs matières	2007
<b>GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES</b>	
24- Campagne sur le compostage domestique et l'herbicyclage	2003 à 2006
25- Planter des dépôts permanents de résidus verts sur l'ensemble du territoire	2003 et 2004
26- Déterminer les lieux de traitement des résidus organiques collectés	2003 et suivantes
27- Planter une plateforme de compostage sur le site du LES	2004
28- Faire une collecte de feuilles d'automne et impliquer des organismes	2004
29- Étendre la collecte des feuilles d'automne à l'ensemble des municipalités	2004
30- Favoriser l'implication des organismes communautaires à travers des activités de financement liées à la gestion des résidus organiques	2004
31- Étendre la collecte des sapins de Noël à l'ensemble des municipalités	2005
32- Adopter des règlements interdisant l'utilisation de pesticides	2005
33- Adopter des règlements municipaux qui interdisent l'enfouissement des résidus verts	2006
34- Planifier la collecte porte-à-porte des résidus verts	2006 à 2008
35- Planter la collecte à trois voies	2008
<b>GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	
36- Promouvoir les services privés de récupération déjà existants	2003 et 2004
37- Assurer l'accessibilité des points de dépôt existants	2003 et 2004
38- Maintenir les activités de collecte municipale de RDD	2003 et 2004
39- Campagne de sensibilisation sur les RDD	2004 et 2005
40- Lobbying : faire du lobbying auprès du gouvernement pour qu'il exerce un meilleur contrôle sur les RDD en vente libre	2004

41- Former le personnel responsable de la gestion des RDD	2005
42- Planter un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux	2005
43- Instaurer des lieux de dépôt dans les municipalités éloignées du lieu de dépôt	2005 et suivantes
44- Adopter un règlement municipal qui interdit l'enfouissement de RDD	2006

### GESTION DES ENCOMBRANTS

45- Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'écocentres	2003 et 2004
46- Inventorier et promouvoir les activités des récupérateurs	2004
47- Rechercher du financement pour l'implantation d'un ou de plusieurs écocentres	2004
48- Planter le ou les écocentres (selon les résultats de l'étude)	2005
49- Établir des ententes entre les intervenants locaux de recyclage, réemploi et l'écocentre pour la répartition des matières reçues à l'écocentre	2004
50- Effectuer une collecte des encombrants séparée (écocentre)	2005 et suivantes
51- Adopter un règlement qui oblige les citoyens à prioriser l'écocentre	2005

### GESTION DES TEXTILES

52- Créer et soutenir un réseau de concertation entre les organismes du textile	2003 et suivantes
53- Sensibiliser les citoyens sur la gestion des textiles et promouvoir les activités	2003 et suivantes
54- Identifier un endroit où déposer les textiles dans l'ensemble des municipalités	2005
55- Campagne de sensibilisation sur les lieux de dépôt (réutilisation)	2005

### GESTION DES CRD (CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION)

56- Évaluer la possibilité d'accepter les matières provenant du secteur privé à l'écocentre	2004
57- Mettre sur pied un programme d'information pour les entrepreneurs en construction	2006
58- Lobbying : demander des assouplissements réglementaires pour la déconstruction	2006
59- Lobbying : demander au gouvernement d'obliger les entrepreneurs à récupérer	2006
60- Étudier la possibilité d'établir, dans les permis de CRD, des objectifs de récupération	2007
61- Étudier la pertinence d'implanter un centre régional de tri (KRTB)	2007
62- Mettre en place un projet de déconstruction sélective	2007

### GESTIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ICI

63- Campagne de sensibilisation pour les ICI	2004 à 2006
64- Caractériser les matières résiduelles générées par les ICI	2004 et suivantes
65- Encourager la redistribution des denrées alimentaires non périmées	2004 et suivantes
66- Lobbying : exiger du gouvernement que les établissements publics recyclent	2004
67- Lobbying : s'assurer que le gouvernement adopte des règlements pour les ICI et obliger les producteurs à rendre leurs produits valorisables	2004 et 2005
68- Planifier et planter la collecte des matières organiques dans les ICI	2006 et suivantes
69- Élaborer une réglementation pour obliger les ICI à faire du recyclage	2006
70- Rechercher du financement pour la réalisation d'un projet pilote de compostage	2004

### GESTIONS DES BOUES

71- Lobbying – Demander plus de cohérence du gouvernement quant à la valorisation des boues	2004 et suivantes
72- Interdire l'installation de broyeurs domestiques dans les nouvelles résidences	2006 et suivantes
73- Inventorier les fosses septiques sur le territoire	2004 et 2005
74- Vérifier la conformité des fosses septiques	2005 et suivantes
75- Campagne de sensibilisation sur les avantages d'un service municipal de vidange	2004
76- Inciter les municipalités à la prise en charge de la vidange des fosses septiques	2005
77- S'assurer que les entreprises de traitement possèdent un C.A.	2005 et suivantes

NOTE : Les actions présentées sont abrégées pour des fins pratiques de disposition dans le tableau. Voir le PGMR de la MRC de Rivière-du-Loup pour consulter les descriptions de chaque action et les détails des différents scénarios proposés.

## 5.2 LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

### 5.2.1 LE COMITÉ AVISEUR

En 2003, la MRC a mis sur pied un comité de suivi dont le mandat était de :

- Maintenir et accroître la sensibilisation de la population ;
- Assurer un partenariat entre les différents secteurs ;
- Assumer le rôle de comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire ;
- Faire le suivi de l'application du PGMR.

Ce comité est indépendant de la MRC et détermine son propre agenda, son fonctionnement et sa prise de position. Le coordonnateur du PGMR doit faire rapport de ses activités au comité de suivi afin d'assurer un lien étroit entre les deux parties. Aujourd'hui, en agissant en tant que coordonnateur, Co-éco assure la réalisation et le suivi du PGMR. À la lumière des diverses informations, analyses et scénarios amenés par Co-éco, le comité avisur se positionne et fait des recommandations au conseil des maires des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.

#### **Comité avisur au 31 janvier 2008**

##### Membres du comité avisur

Michel Lagacé, préfet et maire de Saint-Cyprien

Serge Forest, maire de la municipalité de L'Isle-Verte

Philippe Dionne, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix

Éric Côté, directeur du service de l'environnement, Ville de Rivière-du-Loup

Luc Bérubé, Groupe Pousse-vert

##### Personnes ressources :

Raymond Duval, directeur général de la MRC de Rivière-du-Loup

Karine Malenfant, directrice générale de Co-éco

Luce Bergeron, conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco

Pascale G. Malenfant, conseillère en gestion environnementale – ERE, Co-éco

## 5.2.2 L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

L'implantation de services de gestion des matières résiduelles serait pratiquement inutile sans la participation active des citoyens et celle-ci est directement proportionnelle à la qualité et la quantité d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dispensée sur le territoire. Dans le PGMR de la MRC de Rivière-du-Loup 13 actions étaient en lien avec la promotion des services de gestion des matières résiduelles, c'est donc 17 % du PGMR qui était voué à l'ISÉ. En date du 31 décembre 2008, les mesures prévues avaient toutes été réalisées et les objectifs avaient même été dépassés.



SOURCE : Co-éco

Pendant ces cinq années, plusieurs campagnes de sensibilisation et autres activités d'éducation relative à l'environnement (ERE) ont été réalisées (kiosques, conférences, formations, animations dans les écoles, etc.) Une liste des activités réalisées peut être consultée dans le **tableau 3** à la page 15.



SOURCE : Co-éco

Certaines activités étaient récurrentes d'une année à l'autre (campagne sur le compostage domestique, campagne ISÉ, campagne sur l'herbicyclage, campagne sur la réduction à la source, Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD), Jour de la terre, etc.), alors que d'autres étaient des projets ponctuels accompagnés d'une campagne d'information et de sensibilisation ciblée (promotion de collectes spéciales, lombricompostage dans les écoles, projet *Mon choix mon environnement*, 3RV au travail, l'organisation d'événements écoresponsables, promotion de la réutilisation et des comptoirs de textiles, écocitoyenneté, ICI on recycle!, campagne RDD, etc.).

L'envoi de **communications** dans les médias régionaux et nationaux participe également à l'effort de sensibilisation de la population. Un bulletin municipal est envoyé dans toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup chaque mois. Des chroniques de Co-éco paraissent aussi dans la revue *Écosystème* du Conseil régional de l'environnement du Bas-

Saint-Laurent. D'autres partenariats ponctuels ou campagnes publicitaires ciblées ont également eu lieu.

Il est très important de souligner l'existence de deux autres outils indispensables au rayonnement des services offerts dans la MRC. Les citoyens ont accès au **site Internet de Co-éco**, un portail complet d'information pertinente sur la gestion des matières résiduelles au KRTB. De plus, l'accessibilité à l'information est accrue par l'existence de la **ligne Info** qui permet à la population de discuter directement avec un conseiller.

utilisés s'avère utile afin de maintenir et de hausser le niveau de connaissances, de conscientisation et de participation des citoyens de la MRC aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.



SOURCE : Co-éco

La constance de l'intervention en ISÉ auprès de la population de la MRC est un facteur d'amélioration des performances de gestion des matières résiduelles, celle-ci doit non seulement être maintenue mais également révisée. L'actualisation des sujets abordés et des moyens

TABLEAU 3

## CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET AUTRES ACTIVITÉS D'ERE RÉALISÉES ENTRE 2003 ET 2008

THÈMES	2004	2005	2006	2007	2008
<b>CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION</b>					
Compostage domestique	x	x	x	x	x
Herbicyclage / entretien écologique des pelouses	x	x	x	x	x
Les comptoirs d'articles usagés (textile)	x	x	x	x	x
L'écocitoyenneté					x
La Campagne ISÉ <sup>6</sup> - Collecte sélective	x	x	x	x	x
La Campagne ISÉ – Recycler plus et mieux		x			
La Campagne ISÉ - Recycler dans les événements			x		
La Campagne ISÉ - Billet de courtoisie (bacs de récup)				x	
La Campagne ISÉ - Consommation responsable					x
La Campagne ISÉ - Les 3RV au travail					
RDD				x	
Promotion de l'écocentre				x	x
Promotion de l'entrepôt des matériaux patrimoniaux				x	x
Promotion des services offerts par la MRC - général	x	x	x	x	x
Campagne «Votre bac bleu est capable d'en prendre! »		x	x	x	
Campagne sur les événements écoresponsables					x
Formations dans les Cégeps Verts					x
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>					
Conférences ponctuelles sur demandes	x	x	x	x	x
Projet <i>Cassiopée</i>		x			
Le lombricompostage dans les écoles		x	x		
Projet « <i>Mon choix mon environnement</i> » (réemploi)		x	x		
Entreprendre un virage vert - ICI					x
Campagne sur la collecte à trois voies					
Semaine québécoise de réduction des déchets			x	x	x
Noël écologique	x	x	x	x	x
Réalisation de kiosques	x	x	x	x	x
Programme ICI on recycle!				x	x

<sup>6</sup> Campagne ISÉ : Campagne d'Information, de Sensibilisation et d'Éducation à la qualité et à la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec au KRTB

### 5.2.3 L'ÉCOCENTRE

Parmi les réalisations découlant de l'application du PGMR, l'ouverture de l'écocentre de Rivière-du-Loup en 2007 en est une d'importance. Cette initiative réalisée en collaboration avec divers partenaires du milieu est une avancée certaine quant à la valorisation de divers types de matières.

L'écocentre de Rivière-du-Loup a ainsi permis à la MRC de rendre accessibles des lieux de dépôt pour les produits domestiques dangereux, les pneus, le bois, le matériel informatique et électronique, les électroménagers et autres encombrants, les fluorescents, les textiles et les métaux. Ainsi, à elle seule, l'implantation de ce service aura permis la réalisation de plusieurs actions prévues au PGMR. Les ampoules fluocompactes et les résidus de construction seront récupérés à compter, respectivement, de 2009 et 2010.



SOURCE : Co-éco

Accessible et gratuit pour le citoyen, l'écocentre de Rivière-du-Loup dépasse toutes les prévisions et ce, dès la première année

d'exploitation (3360 entrées, 493.5 tm de matières valorisées).



SOURCE : Co-éco

En 2008, les heures d'ouverture auront été prolongées et les taux de récupération explosent (15 772 entrées, 957 tm de matières valorisées), ce qui représente un témoignage édifiant du besoin d'un tel service pour la population du territoire. Dès la deuxième année la performance en termes de tonnes de matières valorisées aura fait un bond de 273 %.

La possibilité d'ouvrir des points de dépôt satellites dans d'autres secteurs de la MRC a été étudiée dans l'objectif de mieux desservir les citoyens des municipalités résidant à plus de 15 km de l'écocentre actuel. Cette initiative aura pour conséquence d'offrir un meilleur service à la population, d'augmenter le nombre de matières récupérées et conséquemment de faire diminuer les tonnages de matières enfouies. Le premier éco-centre satellite sera construit en 2010 à Saint-Hubert; le site de Rivière-des-Vases est un site pressenti pour un second éco-centre satellite.

## 5.2.4 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PAR SECTEUR

### LA RÉDUCTION À LA SOURCE

Dans le PGMR, le scénario de réduction à la source était présenté en priorité en accord avec la hiérarchie du principe des 3RV. La réduction à la source apparaît aujourd'hui comme l'un des défis majeurs de la gestion des matières résiduelles et doit continuer d'être

considérée comme un enjeu prioritaire. Le scénario de réduction à la source sera analysé ici en regard de sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice. Le tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement.

TABLEAU 4	
RÉDUCTION À LA SOURCE	
ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
1- Campagne sur la réduction à la source	Oui
2- Mise en place d'incitatifs visant la réduction à la source pour les citoyens	Oui
3- Mise en place d'incitatifs économiques pour les entreprises	Oui
4- Mettre en place une politique d'achat verte au niveau de la MRC	En partie
5- Effectuer l'arrimage des contrats de collecte et de transport	En partie
6- Favoriser les ententes entre les municipalités et MRC	En cours
7- Lobbying : demander un droit de regard sur la distribution et la répartition de l'aide financière provenant de la taxe à l'enfouissement pour les MRC	x
8- Effectuer le transfert des compétences municipales vers la MRC	En partie
9- Rechercher du financement lors de la mise en place des nouveaux services	Oui

Plusieurs campagnes de sensibilisation (action 1) ont traité de la réduction à la source depuis 2003. On compte parmi celles-ci toutes les activités dont la thématique touchait les 3RV, mais aussi celles qui faisaient la promotion du compostage domestique, de la consommation responsable et des alternatives à l'enfouissement (par exemple : campagne sur les comptoirs d'articles usagés (textile) et la réutilisation). La section 5.2.2 de ce présent bilan peut être consultée pour en savoir plus sur les activités d'éducation relative à l'environnement réalisées.

En ce qui a trait aux incitatifs socio-économiques (action 2), bien que des rabais

aient été offerts aux résidants de la MRC à l'achat de composteurs domestiques et que quelques concours aient été organisés lors des Campagne ISÉ, peu d'incitatifs ont réellement été mis en place. Quant aux incitatifs pour les ICI (action 3), la catégorie « environnement » a été créée au Gala des Prestiges de la MRC de Rivière-du-Loup; cette catégorie permet la reconnaissance des efforts des ICI dans le domaine. Le prochain PGMR devra être plus précis (cibles et indicateurs) et exigeant relativement à la mise en place d'incitatifs socio-économiques puisque les mesures de 2003 étaient bien insuffisantes pour prétendre à un impact significatif sur la réduction à la source. L'adoption de réglementations qui

limitent la production de déchets ou qui privilégient l'utilisation de produits durables en opposition aux produits à usage unique (ou non valorisables), sont des exemples de mesures qui devront être envisagées.

Dans le même ordre d'idée, aucune politique d'achat verte (action 4) n'a été mise en place dans la MRC, même si de la sensibilisation, des exemples types de politique et des propositions d'achat de papier 100% post-consommation avaient été proposés aux municipalités en 2005. Cette mesure gagnerait à être proposée de nouveau dans le prochain PGMR de même que des actions favorisant l'adoption par les municipalités de politiques de développement durable (accompagnées de plan d'action), à l'image des organisations publiques du gouvernement du Québec. (*Politique de développement durable du Québec et Stratégie de développement durable du Québec en accord avec la Loi sur le Développement durable du Québec*)

Les actions 5, 6 et 8 sont en partie réalisées ou en cours de réalisation. Pendant les cinq dernières années, à deux reprises, il a été question d'arrimer les contrats de collecte en vue d'un regroupement; cependant, rien n'avait été conclu en date du 31 décembre 2008. Pour que les collectes soient regroupées en 2010, des démarches ont été amorcées en 2009. Les divers modes de regroupement (régie, ententes intermunicipales, délégation de compétences à la MRC) ont été évalués par les décideurs. En date du 31 décembre 2008, la MRC détenait la compétence pour le traitement des matières organiques seulement.

L'action de lobbying (action 7) prévue au scénario de réduction à la source n'a pas été réalisée comme d'ailleurs aucune autre des actions de lobbying prévues au PGMR. En réalité, la plupart des mesures ou requêtes ont été réalisées par le gouvernement sans aucune intervention de la part de la MRC de Rivière-du-Loup. C'est pourquoi, dans les tableaux du présent bilan, les actions de lobbying sont accompagnées d'un x puisqu'elles s'avèrent aujourd'hui inappropriées. Les actions de la MRC de Rivière-du-Loup se sont résumées à de la veille, de la représentation et du réseautage dans les divers congrès et colloques et le dépôt de mémoires à quelques rares occasions. C'est ce type d'actions qui devrait être planifié dans le prochain PGMR plutôt que des actions de lobbying qui se prêtent plus à une action ponctuelle qu'à une action planifiée.

La recherche de financement (action 9) est d'une importance capitale lors du développement de services de gestion des matières résiduelles; cependant, cette mesure paraît déplacée dans le scénario de réduction à la source. Durant les cinq dernières années, ce sont 155 000 \$ en subvention qui ont été injectés exclusivement dans la MRC de Rivière-du-Loup. La section 7 de ce bilan peut être consultée pour en savoir plus sur les coûts de la gestion des matières résiduelles.

## LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le scénario de gestion des ordures ménagères sera analysé ici au regard de sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice. Le

tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement.

TABLEAU 5	
GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES	
ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
10 - Optimiser les réseaux de collecte, de transport et de tarification	À venir
11 - Effectuer une caractérisation des ordures ménagères	Non
12 - Mettre sur pied un comité de vigilance	Oui
13 - S'assurer de la conformité du lieu d'enfouissement sanitaire	Oui

L'action 10 sera réalisée en 2009 puisque les modes de fonctionnement de collecte (optimisation des réseaux, du transport et de la planification) seront revus lors de la concrétisation des regroupements de collecte prévus pour 2010.

En 2004, le coordonnateur du PGMR, en collaboration avec ceux des MRC voisines, avait planifié une caractérisation des matières résiduelles à raison d'une journée par mois au centre de tri et au site d'enfouissement. Après un test de caractérisation au Centre de tri de Rivière-du-Loup, le projet avait été annulé. Selon le conseil de *l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelle*, il apparaissait alors plus approprié d'attendre que Recyc-Québec diffuse une méthodologie de caractérisation simple, facile à opérer, reproductible et uniformisée à l'ensemble des

municipalités du Québec pour que l'exercice soit à la fois reconnu, fiable et comparable. Des caractérisations types ont été réalisées par la société d'état depuis les dernières années et peuvent servir de référence; par contre, aucun protocole officiel de caractérisation n'est disponible. La caractérisation des matières résiduelles est essentielle à la connaissance de la réalité régionale et devrait être une mesure reconduite dans le prochain exercice.

Un comité de vigilance (action 12) pour le LES de Rivière-de-Vases à Cacouna a été mis sur pied par la Ville de Rivière-du-Loup en novembre 2005 lors de l'ouverture de nouvelles cellules d'enfouissement. Le site d'enfouissement technique de Rivière-des-Vases a effectivement été mis aux normes (action 13) afin de pouvoir continuer ses activités et desservir les citoyens de la région.

## LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le recyclage est certainement le principe des 3RV qui a été le plus développé dans les dernières années au Québec. C'est la pratique la mieux intégrée aux habitudes de vie des québécois.

Il est essentiel que la collecte sélective et le recyclage des matières soient maintenus, la sensibilisation pour l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières récupérées

également. Nous pensons cependant que les investissements, les nouveaux projets et les nouveaux services développés devraient dorénavant prioriser les mesures de réduction et de réemploi.

Le scénario de gestion des matières résiduelles sera analysé ici en regard de sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice. Le tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement.

TABLEAU 6	
GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES	
ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
14- Campagne de sensibilisation à la collecte sélective	Oui
15- Étendre la collecte porte-à-porte des matières recyclables dans la MRC	Oui
16- Uniformisation des matières recyclables acceptées (devis)	Oui
17- Exiger des transporteurs qu'ils ramassent les matières seulement les jours de collecte	Oui
18- Vérification de bacs : donner des billets de courtoisie	Oui
19- Lobbying : inciter le gouvernement à créer une certification pour Centres de tri	x
20- Uniformisation de l'utilisation de bacs roulants	Oui
21- Adopter un règlement qui interdise l'enfouissement des matières recyclables	Non
22- Effectuer des appels d'offres séparés pour la collecte et le traitement	Oui
23- Inciter l'ensemble des municipalités de la MRC à ne pas exporter leurs matières	Oui

À la fin de l'année 2008, 13 municipalités<sup>7</sup> du territoire offraient le service de collecte sélective porte-à-porte (action 15) ce qui n'était pas le cas en 2003. L'utilisation du bac roulant de 240 ou 360 litres a été uniformisée (action 20) ce qui permet la collecte mécanisée dans l'ensemble des municipalités et rend également possible le regroupement des collectes.

<sup>7</sup> La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs fonctionne par apport volontaire au centre de tri de l'île.

Concernant l'uniformisation des matières recyclées acceptées dans les centres de tri (action 16), en 2003 on privilégiait la standardisation des devis de collecte des municipalités. Dès 2004, des démarches étaient amorcées en ce sens et aujourd'hui, ce sont les mêmes matières qui sont acceptées dans le bac bleu partout sur le territoire. Plusieurs autres améliorations se sont concrétisées entre 2003 et 2008, notamment les actions 17, 22 et 23.

De multiples activités de sensibilisation à la collecte sélective (action 14) ont été réalisées durant l'exercice 2003-2008. Soulignons la plus importante : la *Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la qualité et la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec*. Cette campagne estivale récurrente a permis de rejoindre les citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup par divers moyens, (du porte-à-porte, des activités dans les festivals, des kiosques dans les supermarchés, etc.). C'est grâce aux agents de sensibilisation engagés pour la campagne ISÉ qu'il a été possible de faire les tournées de vérification de bacs bleus et la distribution de billets de courtoisie (action 21).

Au 31 décembre 2008, aucune réglementation n'interdisait l'enfouissement des matières

recyclables sur le territoire de la MRC. Cependant, une réglementation de la Ville de Rivière-du-Loup oblige les propriétaires de la ville à se munir d'un bac roulant pour la collecte sélective; une quantité maximum de matières collectées a également été fixée par réglementation.

Le processus de décision relativement à l'implantation d'une troisième voie en 2010 verra naître un Comité intermunicipal de gestion des matières résiduelles qui traitera également d'uniformisation de réglementation et envisagera le regroupement pour la collecte des matières recyclables.

## LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Le scénario de gestion des matières organiques sera analysé ici relativement à sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice.

Le tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement au 31 décembre 2008.

TABLEAU 7 GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES	
ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
24- Campagne sur le compostage domestique et l'herbicyclage	Oui
25- Implanter des dépôts permanents de résidus verts sur l'ensemble du territoire	Oui
26- Déterminer les lieux de traitement des résidus organiques collectés	Oui
27- Implanter une plateforme de compostage sur le site du LES	x
28- Collecte de feuilles d'automne et implication des organismes	Oui
29- Étendre la collecte des feuilles d'automne à l'ensemble des municipalités	En partie
30- Favoriser l'implication des organismes communautaires à travers des activités de financement liées à la gestion des résidus organiques	Non
31- Étendre la collecte des sapins de Noël à l'ensemble des municipalités	En partie
32- Adopter des règlements interdisant l'utilisation de pesticides	Oui
33- Adopter des règlements municipaux qui interdisent l'enfouissement des résidus verts	Non
34- Planifier la collecte porte-à-porte des résidus verts	En cours
35- Organiser la collecte à trois voies	En cours

Depuis 2004, des communications dans les journaux et les bulletins municipaux ainsi que des formations sont offertes sur le territoire chaque année dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur le compostage domestique (action 24), le **tableau 8** présente les municipalités visitées au cours des ans. En parallèle à la campagne, la MRC offrait un rabais de 20 \$ à l'achat d'un composteur domestique. Entre 2004 et 2008, il se serait vendu environ 500 composteurs domestiques dans la MRC.

La popularité de la campagne a grandement diminué avec les années. En effet, en 2004, 2005 et 2006 ce sont plus de 125 personnes qui assistaient aux formations chaque année et la moyenne annuelle de ventes de composteurs

s'élevait à 167. Depuis 2007, la moyenne annuelle des participants aux formations est d'à peine 52 et il ne se vend plus qu'environ 22 composteurs par année. Compte tenu que le compostage domestique est la manière la plus écologique de traiter les matières organiques, il apparaît important de maintenir la promotion et les incitatifs mais, puisque la participation et la demande diminuent, il faut remettre en question la campagne telle qu'elle est proposée actuellement.

Pour ce qui est de l'herbicyclage, plusieurs activités de promotion et de sensibilisation se font en continu depuis 2003.

TABLEAU 8	
LIEUX DES FORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE DEPUIS 2004	
ANNÉE	MUNICIPALITÉS
2004	Rivière-du-Loup Saint-Arsène Saint-Antonin Saint-Paul-de-la-Croix
2005	Rivière-du-Loup Saint-Cyprien L'Isle-Verte Projet spécial : 20 écoles
2006	Rivière-du-Loup Saint-Cyprien L'Isle-Verte Saint-Hubert
2007	Rivière-du-Loup Saint-Paul-de-la-Croix Saint-Arsène
2008	Rivière-du-Loup Saint-Antonin Saint-Modeste

L'action 25 planifiait la mise en place de dépôts de résidus verts; aujourd'hui, on en retrouve un à Saint-Modeste, un à Notre-Dame-du-Portage et un à l'écocentre de RDL. L'ouverture d'écocentres satellites dans les prochaines années laisse présager l'accessibilité à de nouveaux dépôts de résidus verts.

Dès 2004, des collectes annuelles de feuilles d'automne (action 26 et 28) étaient organisées dans les municipalités de L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage et la Ville de Rivière-du-Loup. Environ 80 tonnes de feuilles mortes étaient récupérées chaque année. Saint-Arsène implantera sa collecte en 2005. Puisque ce ne sont pas toutes les municipalités qui offrent ce service, l'action 29 n'aura pas été réalisée. La ville de Rivière-du-Loup, Saint-Épiphanie et Notre-Dame-du-Portage font une collecte spéciale de sapins de Noël (action 31).

En 2007, une *Étude de faisabilité technico-économique sur la gestion intégrée des*

*matières putrescibles pour la MRC de Rivière-du-Loup* a été réalisée conjointement par la MRC et Co-éco. Il s'agissait de déterminer les modes de traitement et de collecte des matières organiques qui conviendraient le mieux à la réalité régionale. Le choix des décideurs s'est arrêté sur la biométhanisation pour le traitement des matières organiques, rendant du même coup l'action 27 inappropriée sauf pour traiter les matières à faible potentiel méthanogène et le digestat (résidus de la méthanisation). La collecte à trois voies sera mise en place sur l'ensemble du territoire en 2011 (action 34 et 35). Il est important de souligner que la municipalité de L'Isle-Verte a implanté la collecte à trois voies dès 2008 grâce à un projet pilote. Le projet de méthanisation de la *Société d'économie mixte en énergie renouvelable (SEMER)* a pour objectif de faire passer de 3,9 % (en 2006) à 61,5 % la performance de valorisation des matières organiques de la MRC et ce, en 2 ans. Plusieurs objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015* traitent des matières organiques, le prochain PGMR devra prendre des mesures pour l'atteinte de ces objectifs.

Au 31 décembre 2008, aucun règlement interdisant l'enfouissement des matières organiques (action 33) n'avait été adopté dans la MRC; c'est une mesure inévitable à mettre en place dans les prochaines années. Par contre, des règlements interdisant l'utilisation de pesticides ont été adoptés au Québec durant l'exercice (action 32).

## LA GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Le scénario de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) sera analysé ici en regard de sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice.

Le tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement au 31 décembre 2008.

<b>TABLEAU 9</b>	
<b>GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	
<b>ACTIONS PRÉVUES AU PGMR</b>	<b>RÉALISATION</b>
36- Promouvoir les services privés de récupération déjà existants	Oui
37- Assurer l'accessibilité des points de dépôts existants	Oui
38- Maintenir les activités de collecte municipale de RDD	Oui
39- Campagne de sensibilisation sur les RDD	Oui
40- Lobbying - Faire du lobbying auprès du gouvernement pour qu'il exerce un meilleur contrôle sur les RDD en vente libre	Oui
41- Former le personnel responsable de la gestion des RDD	Oui
42- Implanter un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux	Oui
43- Instaurer des lieux de dépôt dans les municipalités éloignées	À venir
44- Adopter un règlement municipal qui interdit l'enfouissement de RDD	Non

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées sur le territoire afin de promouvoir la gestion responsable des RDD (action 39) ainsi que la promotion des services privés de récupération déjà existants (action 36). Pour aller encore plus loin, en 2010 aura lieu une vaste campagne implantée directement chez les détaillants de RDD; celle-ci combinera la sensibilisation à la gestion responsable et à la promotion des lieux de dépôt existants.

En 2004, 2005 et 2006, plusieurs municipalités avaient des dépôts pour les piles et des collectes ponctuelles étaient organisées à l'été pour la peinture et les solvants (action 37, 38 et 43). Depuis son ouverture en 2007, l'écocentre fournit l'accès à un dépôt permanent (6 mois par année) pour une grande variété de RDD (action 42). Des démarches sont en cours pour que des écocentres satellites puissent voir le jour dans quelques municipalités éloignées de Rivière-du-Loup (action 43). Le

personnel de l'écocentre reçoit chaque année une formation pour la gestion sécuritaire des RDD (action 41). En 2008, on recensait sur le territoire de la MRC : 6 dépôts pour les piles, 12 pour la peinture, 3 pour les ampoules fluocompactes et 9 pour les huiles usées. À la fin de l'exercice 2003-2008, aucun règlement n'avait été adopté pour interdire l'enfouissement des RDD (action 44).

En 2009, un nouveau service, la Mini-collecte, a été implanté dans toutes les écoles primaires et secondaires de la MRC de Rivière-du-Loup. Il s'agit de bacs qui permettent aux enfants de récupérer six matières : les lunettes usagées, les goupilles de canettes, les attaches à pain, les CD/DVD, les cartouches d'encre et les piles. La récupération de ces matières permet de soutenir de nombreuses causes sociales et de disposer des matières polluantes de manière respectueuse de l'environnement.

## LA GESTION DES ENCOMBRANTS

Le scénario de gestion des encombrants sera analysé ici en regard de la mise en œuvre du PGMR au cours des cinq années de l'exercice.

Le tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement au 31 décembre 2008.

TABLEAU 10	
GESTION DES ENCOMBRANTS	
ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
45- Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'écocentres	Oui
46- Inventorier et promouvoir les activités des récupérateurs	Oui
47- Rechercher du financement pour l'implantation d'un ou des écocentres	Oui
48- Implanter le ou les écocentres (selon les résultats de l'étude)	Oui
49- Établir des ententes entre les intervenants locaux de recyclage, réemploi et l'écocentre pour la répartition des matières reçues à l'écocentre	Oui
50- Effectuer une collecte des encombrants séparée (écocentre)	En partie
51- Adopter un règlement qui oblige les citoyens à prioriser l'écocentre	Non

L'ouverture de l'écocentre en 2007 (action 48) est pour beaucoup dans la réalisation du scénario de gestion des encombrants. L'implantation de ce service a été rendue possible grâce à l'étude de faisabilité réalisée en 2004 (action 45), au financement reçu de Recyc-Québec (action 47) et à la concertation des différents intervenants du secteur de la gestion des matières résiduelles de la MRC (action 49). On a aussi fait la promotion des activités des recycleurs et de programmes spéciaux de récupération d'encombrants (ex. : Recyc-frigo) (action 46). Plusieurs municipalités effectuent la collecte porte-à-porte des monstres ménagers (action 50) dans leur municipalité, soit à date fixe (4 municipalités) ou sur appel (Rivière-du-Loup). Dans la ville de Rivière-du-Loup, des conteneurs sont rendus disponibles pour des dépôts ponctuels des citoyens.

L'année 2007 voit également naître l'entrepôt des matériaux patrimoniaux qui dessert tout le KRTB (un service de livraison est offert) pour éviter l'enfouissement des matériaux ayant une valeur patrimoniale (portes, fenêtres, boiserie, etc.). Ces matières sont revendues à petit prix aux citoyens désireux de leur donner une nouvelle vie.



Source : Co-éco



## LA GESTION DES CRD (CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION)

Le scénario de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sera analysé ici en regard de sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice. Le

tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement au 31 décembre 2008.

**TABLEAU 12**

### GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
56- Évaluer la possibilité d'accepter les matières provenant du secteur privé à l'écocentre	Oui
57- Mettre sur pied un programme d'information pour les entrepreneurs en construction	Non
58- Lobbying - Demander des assouplissements réglementaires pour la déconstruction	x
59- Lobbying - Demander au gouvernement d'obliger les entrepreneurs à récupérer	x
60- Étudier la possibilité d'établir, dans les permis de CRD, des objectifs de récupération	Non
61- Étudier la pertinence d'implanter un centre régional de tri (KRTB)	Oui
62- Mettre en place un projet de déconstruction sélective	Non

Le scénario de gestion des CRD est l'un des scénarios dont l'état de réalisation a le moins évolué depuis l'adoption du PGMR; ce n'est cependant pas synonyme d'inertie de ce secteur d'activité. La pertinence d'implanter un centre régional de tri avait été étudiée (action 61); or, c'est un entrepreneur privé, *Conteneur KRT*, qui ouvrira, en 2008, pour les entrepreneurs de la région un centre de tri de matériaux secs à Rivière-du-Loup. La possibilité d'accepter à l'écocentre les matières provenant du secteur privé avait également été évaluée (action 56). L'écocentre demeure à ce jour un service exclusivement citoyen. Un certain nombre de matériaux de CRD sont acceptés à l'écocentre (brique, bois, ciment) et il est possible qu'un conteneur y soit éventuellement installé

exclusivement pour la récupération des matériaux secs (bardeau d'asphalte, giproc, fenêtre cassée, toilette, etc.). Les actions 57, 60 et 62 n'ont pas été réalisées.



Source : Écocentre, Co-éco

## LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ICI

Les industries, commerces et institutions (ICI) sont de grands générateurs de matières résiduelles; la sensibilisation, les incitatifs économiques et la stimulation du marché des débouchés demeurent des enjeux majeurs pour stimuler leur performance de valorisation. Le

scénario de gestion des matières résiduelles des ICI sera analysé ici en regard de sa mise en œuvre au cours des cinq années de l'exercice. Le tableau suivant fait un rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement au 31 décembre 2008.

**TABLEAU 13**

### GESTIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ICI

ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
63- Campagne de sensibilisation pour les ICI	Oui
64- Caractériser les matières résiduelles générées par les ICI	En partie
65- Encourager la redistribution des denrées alimentaires non périmées	Non
66- Lobbying - Exiger du gouvernement que les établissements publics recyclent	x
67- Lobbying - S'assurer que le gouvernement adopte des règlements pour les ICI et obliger les producteurs à rendre leurs produits valorisables	x
68- Planifier et implanter la collecte des matières organiques dans les ICI	À venir
69- Élaborer une réglementation pour obliger les ICI à faire du recyclage	En partie
70- Rechercher du financement pour la réalisation d'un projet pilote de compostage	Oui

Depuis 2004, plusieurs activités ponctuelles ont été offertes pour sensibiliser les ICI (conférences, colloques, ateliers, kiosques, service-conseil, prix environnement, etc.). La promotion du programme ICI on recycle! a été réalisée à chaque année depuis 2007 (action 63).

Beaucoup d'efforts ont été faits pour inciter les ICI à participer à la collecte sélective; la majorité de ces derniers possède aujourd'hui un conteneur ou un bac roulant ce qui n'était pas le cas en 2003. La Ville de Rivière-du-Loup aura introduit dans son règlement des clauses concernant l'obligation de se munir d'un bac ou conteneur et la quantité maximale de matières recyclables pouvant être déposées à la collecte municipale (action 69).

En 2005, une vaste enquête a été réalisée auprès de 125 ICI du KRTB afin de connaître leurs besoins en gestion des matières résiduelles. Un autre objectif du sondage complété par les ICI était de réaliser une caractérisation sommaire de leurs matières résiduelles et du taux de valorisation de celles-ci (action 64).

Concernant les matières organiques, du financement avait effectivement été trouvé pour la réalisation d'un projet pilote de traitement des matières organiques dans les ICI (action 71) mais dans la foulée du projet de méthanisation en cours, ce projet pilote n'a pas eu lieu.

Le scénario de gestion des boues sera analysé ici en regard de sa mise en œuvre au cours des cinq dernières années. Le tableau suivant fait un

rappel des actions prévues en 2003 et de leur état d'avancement au 31 décembre 2008.

TABLEAU 14	
GESTIONS DES BOUES	
ACTIONS PRÉVUES AU PGMR	RÉALISATION
71- Lobbying – Demander plus de cohérence du gouvernement quant à la valorisation des boues	x
72- Interdire l'installation de broyeurs domestiques dans les nouvelles résidences	Oui
73- Inventorier les fosses septiques sur le territoire	Non
74- Vérifier la conformité des fosses septiques	Non
75- Campagne de sensibilisation sur les avantages d'un service municipal de vidange	À venir
76- Inciter les municipalités à la prise en charge de la vidange des fosses septiques	À venir
77- S'assurer que les entreprises de traitement possèdent un C.A.	Oui

Peu d'action ont été menées à terme dans le présent scénario. Certaines municipalités ont d'ores et déjà adopté un règlement interdisant l'installation de broyeurs domestiques dans les nouvelles résidences (action 72). L'action 77, qui demandait de s'assurer que les entreprises de traitement possédaient bien un certificat d'autorisation environnemental, a été réalisée en 2005. En 2005 également, la MRC a réalisé une étude afin de déterminer le nombre de fosses septiques et de champs d'épuration par municipalité, d'estimer les tonnages de boues récupérées, d'assurer un suivi sur le traitement

de ces boues, d'étudier le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) du Gouvernement du Québec dans le but de faire des propositions de règlement aux municipalités du territoire. Malgré cette démarche, au 31 décembre 2008, seulement la Ville de Rivière-du-Loup avait adopté une réglementation quant à la vidange automatique des boues aux deux ans. Le dossier sera examiné de nouveau dans les prochaines années et on peut prévoir de nouveaux développements.

## 6. LES RÉSULTATS

**Pendant l'exercice 2003-2008, sur 77 actions prévues dans le PGMR, 49 ont été réalisées ou en partie réalisées et 28 actions n'ont pas été menées à terme (elles sont soit en cours, à venir, non réalisées ou inappropriées). La MRC de Rivière-du-Loup aura donc réalisé 63.6 % de son Plan de gestion des matières résiduelles. Soulignons que plusieurs actions en cours feront augmenter le pourcentage de réalisation du PGMR à 74 % d'ici 2011. Mais l'accomplissement de ces mesures aura-t-il permis à la MRC d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*?**

Portons d'abord un regard sur les performances de l'**écocentre** de la MRC de Rivière-du-Loup. Le **graphique 1** nous montre combien de tonnes de matières ont été valorisées, en 2007 et 2008. Dès sa première année d'opération, l'écocentre de Rivière-du-Loup a su atteindre et même dépasser les objectifs de récupération qui avaient été fixés. En deux ans, le nombre de matières récupérées a augmenté de 81.5 % et le nombre d'entrées est passé de 4223 durant la saison 2007 à 15 772 en 2008, ce qui correspond à un bond d'achalandage de 273 %! Les branches, le bois et les résidus verts sont les matières dont les citoyens se débarrassent le plus, mais tous les types de matières, sans exception, ont connu une augmentation des quantités récupérées. On peut sans se tromper affirmer que l'écocentre est un service qui répond à un réel besoin de la population. Selon, une autre analyse<sup>8</sup>, on apprend que l'écocentre est utilisé à 93 % par les citoyens de la Ville de Rivière-du-Loup. On étudie présentement la possibilité d'ouvrir des points de dépôt satellites dans d'autres secteurs de la MRC afin de mieux

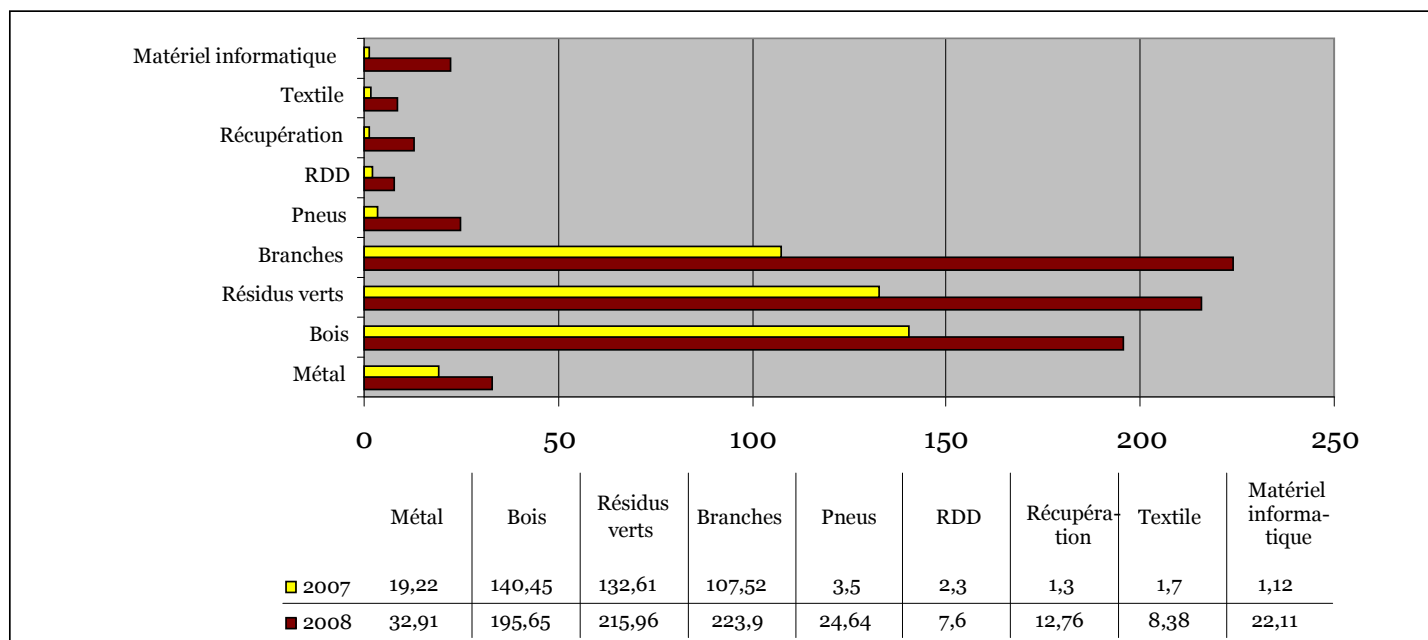
desservir les citoyens des municipalités résidant à plus de 15 km de l'écocentre actuel. Cette initiative aura pour effet d'offrir un meilleur service à la population, d'augmenter le nombre de matières récupérées et, nous l'espérons, faire diminuer les tonnages de matières enfouies.

Selon le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec 2006* réalisé par Recyc-Québec, les quantités de matières générées n'ont cessé d'augmenter au cours des dix dernières années. On remarque que les quantités de matières éliminées au Québec sont, quant à elles, plus fluctuantes mais on note une tendance générale à la hausse dans la dernière décennie. On note aussi que les tonnages de matières récupérées n'ont cessé d'augmenter. Dans ce même rapport, on démontre l'intime relation qui existe entre la génération de matières résiduelles et la santé de l'économie (PIB, dépenses par personne). Ainsi, plus le niveau de vie augmente plus les citoyens consomment et produisent des déchets.

<sup>8</sup> Alternatives et dépôts satellites dans la MRC de Rivière-du-Loup, Co-éco, 2009

## GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCUPÉRÉS PAR MATIÈRE À L'ÉCOCENTRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP : 2007 ET 2008



Les **graphiques 2 et 3** nous permettent de visualiser la performance de la **collecte sélective** et ce, pour chaque municipalité de la MRC. Les données comparées sont celles de l'année 2001, année de référence du PGMR, et celles de l'année 2008, les plus récentes données connues.

Lorsqu'on regarde le **graphique 2**, qui porte sur les tonnages de matières enfouies, on réalise que dans 6 des 13 municipalités, les taux de matières enfouies ont augmenté avec les années malgré les efforts de détournement. Autrement dit, c'est pratiquement la moitié des municipalités du territoire qui ont su diminuer leurs quantités de matières enfouies, ce qui est impressionnant dans un contexte de consommation et de production de déchets toujours à la hausse.

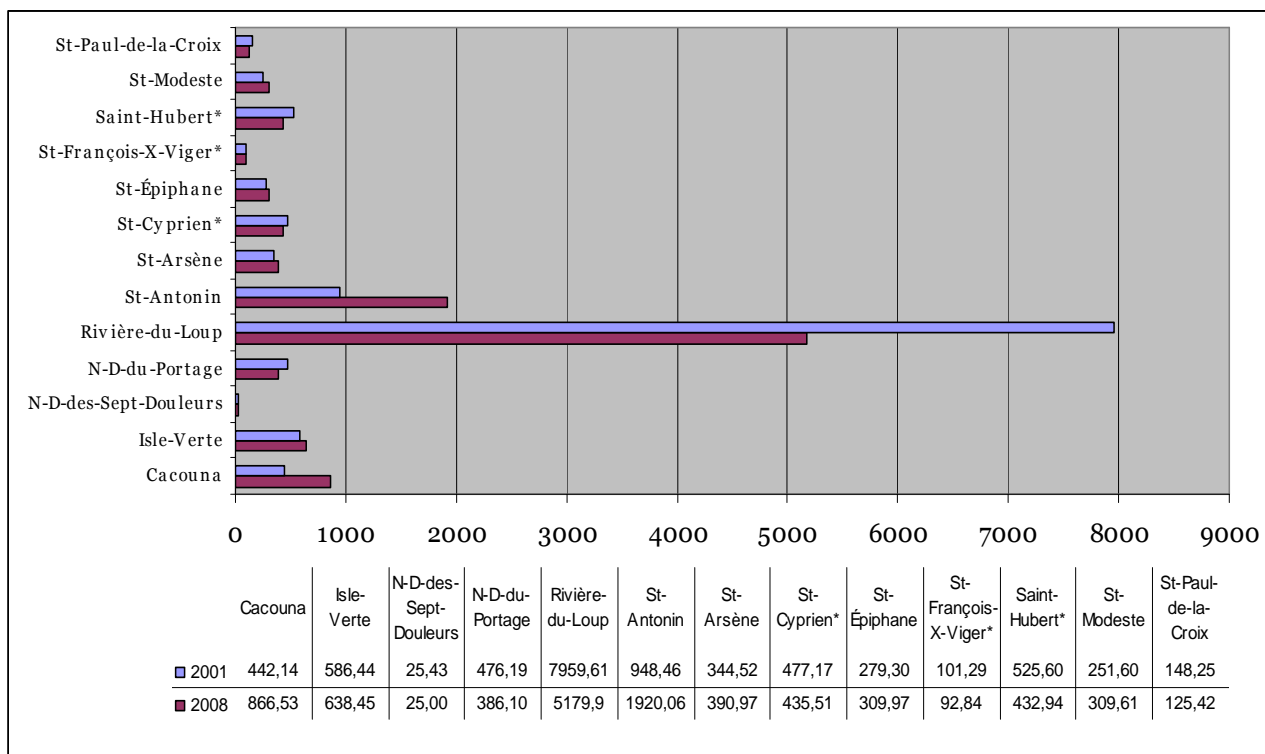
Le **graphique 3**, quant à lui démontre les progrès des diverses municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup quant à l'évolution des quantités de matières envoyées au **centre de tri**. Seulement, les municipalités de Saint-Arsène et Saint-Épiphrane démontrent une baisse des quantités de matières recyclées. La ville de Rivière-du-Loup a accompli des progrès importants dans les dernières années.



Source : Co-éco

**GRAPHIQUE 2**

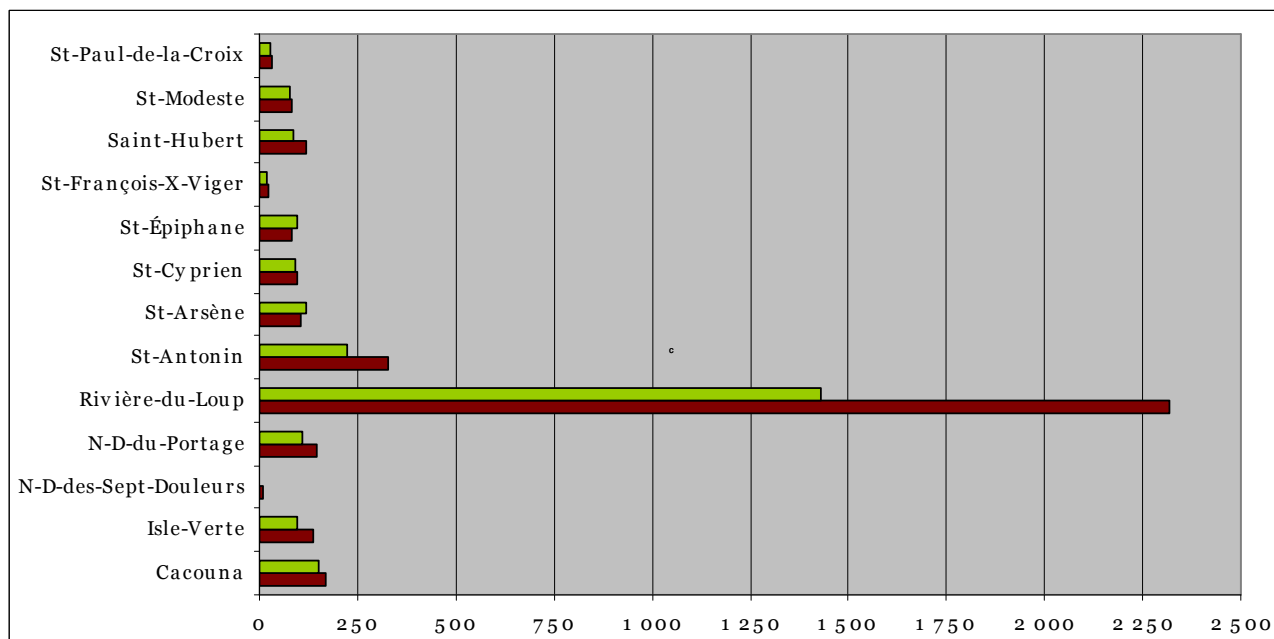
**ÉVOLUTION DES TONNAGES DE MATIÈRES ENFOUIES PAR MUNICIPALITÉ ENTRE 2001 ET 2008**



\* : 2001- dépôt en tranchées pour ces municipalités

**GRAPHIQUE 3**

**ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCUPÉRÉS PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE PAR MUNICIPALITÉ ENTRE 2001 ET 2008**



Regardons maintenant les **performances globales de la MRC de Rivière-du-Loup**. Le **tableau 15** nous permet d'apprécier l'impact des actions réalisées dans la MRC de Rivière-du-Loup pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

**TABLEAU 15<sup>9</sup>**  
**BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : 2001 - 2008 (tonnes)**

	2001	2006	2007	2008
<b>MATIÈRES GÉRÉES</b>	<b>14 842</b>	<b>14 064</b>	<b>14 445</b>	<b>15501</b>
<b>MATIÈRES ENFOUIES</b>	<b>12 566</b>	<b>10937</b>	<b>10639</b>	<b>11113</b>
MATIÈRES RECYCLÉES (CENTRE DE TRI)	2276	3127	3396	3644
MATIÈRES ÉCOCENTRES	X	X	410	744
<b>MATIÈRES VALORISÉES</b>	<b>2276</b>	<b>3127</b>	<b>3806</b>	<b>4388</b>
<b>TAUX DE DIVERSION</b>	<b>15%</b>	<b>22%</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>
POPULATION	32 020	33 000	33 162	33 831
<b>TONNES DE MATIÈRES PAR PERSONNE PAR ANNÉE</b>				
<b>MATIÈRES GÉRÉES</b>	<b>0.46</b>	<b>0.42</b>	<b>0.45</b>	<b>0.46</b>
<b>MATIÈRES ENFOUIES</b>	<b>0.39</b>	<b>0.33</b>	<b>0.32</b>	<b>0.33</b>
<b>MATIÈRES VALORISÉES</b>	<b>0.07</b>	<b>0.09</b>	<b>0.11</b>	<b>0.13</b>

Entre 2001 (l'année de référence du PGMR) et 2008, nous observons une augmentation considérable des quantités de matières valorisées (+91 %). Le taux de diversion est passé de 15 % à 28 % entre 2001 et 2008, soit une augmentation de 13 % en sept (7) ans. Donc, le taux de diversion a pratiquement doublé depuis 2001.

<sup>9</sup> Consulter l'encadré pour obtenir des éclaircissements quant aux données du tableau 15.

**Pourquoi avoir choisi de présenter les années 2006, 2007 et 2008 dans le tableau 4?**

D'une part, c'est au cours de ces dernières années que se sont faits sentir les impacts des actions mises en place dans les premières années du PGMR. D'autre part, les données des années 2003, 2004 et 2005 sont souvent manquantes ou erronées. De plus, dans un désir de rigueur, il était préférable d'analyser les années dont les données sont comparables.

**Pourquoi parle-t-on de matières gérées plutôt que de matières générées?**

De grandes quantités de matières sont valorisées sur le territoire mais sont difficilement quantifiables (aucune base de données, aucune estimation ne sont disponibles, etc.). Puisque nous ne pouvons comptabiliser toutes les matières résiduelles générées sur le territoire, les données utilisées ici, sont celles qui proviennent du Centre de tri, de l'écocentre et du site d'enfouissement technique (matières gérées). **On peut donc supposer que les taux de diversion sont conservateurs par rapport à la réalité.**

**Pourquoi utiliser le « taux de diversion »?**

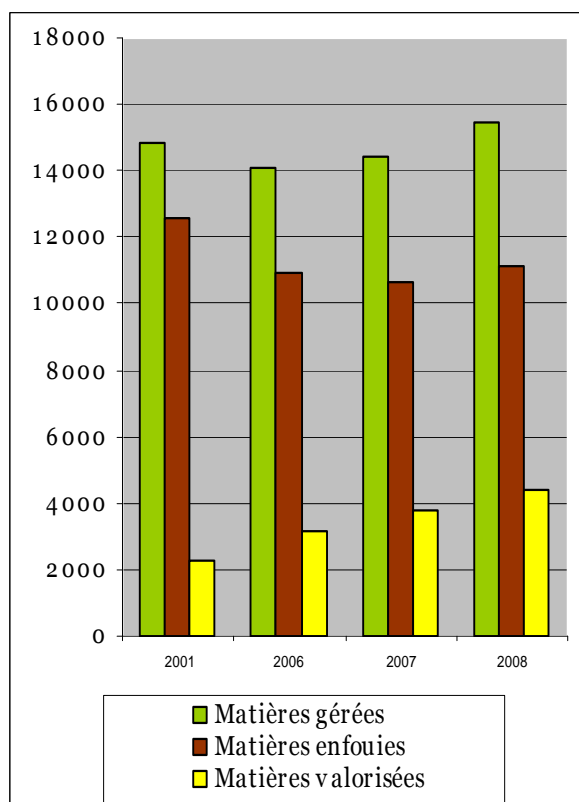
Il s'agit du seul indicateur fiable et mesurable qui ne soit pas basé sur des hypothèses de répartition ou des estimations provenant de caractérisation. De plus, il est possible de calculer le taux de diversion avec les données disponibles auprès des instances municipales, il s'agit de la quantité de matières valorisées en fonction de la quantité de matières gérées.

Il est intéressant de savoir que Recyc-Québec utilise désormais le taux de diversion plutôt que le potentiel de valorisation. En 2006, le taux de diversion québécois se situait à 48 %.

Ainsi, à l'échelle de la MRC, durant les dernières années, le nombre de matières gérées a augmenté (+4 %), le nombre de matières enfouies a baissé puis subi une légère hausse (-9 %), et le nombre de matières valorisées a également augmenté (+91 %) (**graphique 4**). Les améliorations apportées à la collecte sélective, l'ouverture de l'écocentre et la sensibilisation dispensée en continu sur le territoire sont toutes des actions qui ont certainement contribué à l'augmentation des matières valorisées sur le territoire.

#### GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES GÉRÉES, ENFOUIES ET VALORISÉES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP : 2001 À 2008 (tonnes)



Afin de remettre toutes ces données en perspective et afin d'obtenir des données réellement comparables entre elles et avec

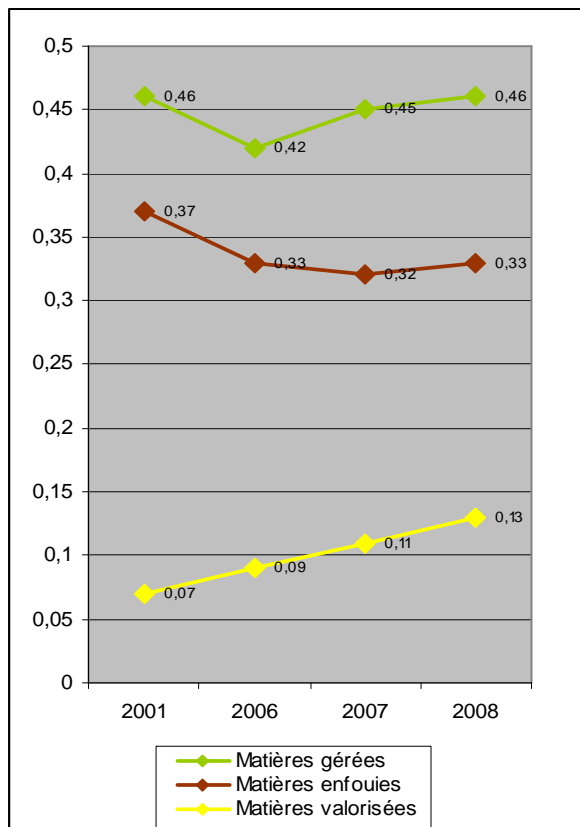
d'autres régions, il faut s'attarder aux tonnes de matières gérées, enfouies et valorisées **par personne**, ces données peuvent être consultées dans le **tableau 15**.

Alors que le nombre de matières gérées par personne semble se maintenir les quantités de matières enfouies par personne ont diminué (-15 %), et les quantités de matières valorisées toujours par personne ont presque doublé durant l'exercice (+86 %), ce qui représente un progrès élevé.

À la lumière des données du **graphique 5**, on peut déduire que l'augmentation du nombre de matières valorisées par personne prouve que les citoyens sont de plus en plus sensibilisés et que les services de récupération et de recyclage qui ont été mis sur pied (collecte sélective, écocentre) sont utilisés. **Par contre, il est nécessaire que la réduction à la source, le réemploi et la réutilisation soient valorisés et s'intègrent davantage aux habitudes de vie des citoyens qui continuent à produire toujours davantage de déchets. Cette observation est une des conclusions capitales de ce bilan et devra orienter les objectifs poursuivis dans le prochain exercice de PGMR.**

### GRAPHIQUE 5

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE MATIÈRES GÉRÉES, ENFOUIES ET RÉCUPÉRÉES PAR PERSONNE ENTRE 2001 ET 2008



### POTENTIEL DE VALORISATION DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP – COMPARAISON AVEC LES DONNÉES DE 2006

En 2006, les performances de valorisation de la MRC de Rivière-du-Loup avaient été calculées afin de la comparer avec les objectifs mis en avant par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Aujourd’hui, nous savons que cette façon de calculer la performance en se basant sur le potentiel de valorisation est peu fiable puisqu’elle est fondée sur des hypothèses de répartition ou des estimations provenant de caractérisation. De plus, il apparaît impossible de connaître les réels tonnages générés par la population et cette donnée est nécessaire dans le calcul. **Bien que ces données ne traduisent pas la réalité de façon fiable, il est intéressant de reprendre la méthode utilisée en 2006 avec les chiffres connus aujourd’hui afin de comparer la performance de la MRC entre les années 2006 et 2008.**

En 2008, le taux de valorisation des matières recyclables s’élève à 56 % et frôle l’objectif de détournement de la politique fixé à 60 %. En comparaison avec l’année 2006, une amélioration de 27 % s’est produite puisque la performance avait été fixée alors à 29 %. Pour un objectif de valorisation de 60 % toujours, les performances de valorisation des matières organiques sont passées de 2.8 % en 2006 à 12 % en 2008.

En 2006, la performance générale de la MRC avait été évaluée à 16.9 %; en 2008 elle atteint 35.1 %, une amélioration de 18.2 %.

## 7. LES COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 16** fait état des principaux montants injectés dans la gestion des matières résiduelles par la MRC de Rivière-du-Loup entre 2003-2008. Tous les coûts associés à ce secteur d'activité ne sont pas détaillés dans ce bilan. Par exemple, n'apparaissent pas les investissements réalisés par les municipalités même (LET, achat de bacs, collecte spéciale de feuilles ou de sapins de Noël, etc.).

On doit donc considérer que cette section s'attarde sur les coûts spécifiques de la mise en place des multiples actions du PGMR : diverses ententes avec Co-éco pour la réalisation du PGMR, sensibilisation et mandats spéciaux, autres dépenses liées à la coordination du

PGMR, implantation et mise en place de l'écocentre, etc.

On remarque une augmentation des investissements à chaque année révélant ainsi le développement des services offerts aux citoyens de la MRC. Pour tout l'exercice, il s'agit de 632 137 \$.

Il est important de faire mention des **subventions** obtenues auprès des différents paliers de gouvernement et qui ont permis la mise en place de différents projets et la réalisation de plusieurs campagnes de sensibilisation. Durant les cinq dernières années, ce sont environ 155 000 \$ en subventions qui ont été injectés dans la MRC de Rivière-du-Loup seulement.

**TABLEAU 16**

LES COÛTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP, ENTRE 2001 ET 2008

	<b>2002 2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ENTENTES AVEC CO-ÉCO</b>							
RÉALISATION DES PGMR	70 000 \$						<b>70 000 \$</b>
INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION		47 142 \$	47 142 \$	47 950 \$	52 000 \$	52 000 \$	<b>246 234 \$</b>
ÉTUDE MATIÈRES ORGANIQUES					9 000 \$	6 350 \$	<b>15 350 \$</b>
<b>COORDINATION DU PGMR</b>		21 775 \$	23 058 \$	25 999 \$	25 501 \$	5 680 \$	<b>102 013 \$</b>
<b>ÉCOCENTRES</b>							
CONSTRUCTION					55 000 \$		<b>55 000 \$</b>
OPÉRATION					38 800 \$	104 740 \$	<b>143 540 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 \$</b>	<b>68 917 \$</b>	<b>70 200 \$</b>	<b>73 949 \$</b>	<b>180 301 \$</b>	<b>168 770 \$</b>	<b>632 137 \$</b>

## 8. LES PISTES D'ACTION POUR LE PROCHAIN PGMR

Voici une liste non exhaustive de pistes d'action dont il faudrait tenir compte de façon prioritaire lors de l'élaboration du prochain PGMR.

### RÉALISATION DU BILAN 2010-2015

- Afin que les objectifs du prochain bilan soient plus facilement réalisables et aussi pour améliorer l'efficacité et la clarté du document, il est recommandé que des indicateurs précis et des cibles à atteindre soit élaborés pour chacun des objectifs.

### GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES

- Assurer la participation des multi-logements à la collecte sélective
- Travailler à l'adoption d'un règlement qui interdise l'enfouissement des matières recyclables
- Sonder les municipalités du territoire pour connaître leur intérêt à se regrouper pour le transport et la collecte des matières recyclables
- Regroupement des collectes (s'il y a un intérêt des municipalités)
- Faire une analyse de la participation des ICI à la collecte sélective
- Campagnes de sensibilisation soutenues sur tout le territoire (ISÉ, SQRD, 3RV, etc)

### GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

- Mise en place de la collecte à trois voies
- Sonder les municipalités du territoire pour connaître leur intérêt à se regrouper pour le transport et la collecte des matières compostables
- Regroupement des collectes (s'il y a un intérêt des municipalités)
- Effectuer une vaste campagne de sensibilisation pour l'implantation de la collecte à trois voies
- Travailler à l'adoption d'un règlement qui interdise l'enfouissement des matières organiques
- Continuer de subventionner le compostage domestique
- Campagne de sensibilisation sur le compostage domestique

## **GESTION DES ORDURES**

- Optimiser les réseaux de collecte, de transport et de tarification
- Sonder les municipalités du territoire pour connaître leur intérêt à se regrouper pour le transport et la collecte des ordures
- Regroupement des collectes (s'il y a un intérêt des municipalités)
- Importante campagne de sensibilisation sur la consommation responsable, la réduction à la source et les 3RV

## **RDD ET ENCOMBRANTS**

- Mise en place de nouveaux lieux de dépôt pour RDD dans les municipalités qui se trouvent à plus de 15 km de l'écocentre de RDL (dépôts satellites)
- Vaste campagne de sensibilisation pour promouvoir les lieux de dépôts de RDD existants sur le territoire ainsi que les recycleurs privés
- Travailler à l'adoption d'un règlement qui interdise l'enfouissement des RDD

## **MATÉRIAUX PATRIMONIAUX**

- Optimiser l'entrepôt des matériaux patrimoniaux (partenaires, projets spéciaux, etc)
- Faire la promotion de l'entrepôt de matériaux patrimoniaux auprès de la population
- Essayer de faire paraître l'entrepôt des matériaux patrimoniaux dans un programme télévisé sur la rénovation
- Réaliser des partenariats avec d'autres organismes pour faire la restauration des matériaux

## **BOUES**

- Adoption d'un règlement municipal sur la vidange périodique des boues de fosses septiques
- S'assurer de la conformité des fosses septiques du territoire

---

## **CRD**

- Faire une campagne de sensibilisation auprès des entrepreneurs en construction
- Élaborer un incitatif de taille pour que les entrepreneurs en construction fassent une meilleure gestion de leurs matières résiduelles
- Promouvoir les services déjà existants (centre de tri de matériaux secs)
- Analyser la possibilité de mettre sur pied un projet de déconstruction sélective

---

## **POLITIQUES, RÉGLEMENTATIONS ET ENGAGEMENT**

- Implantation de politiques environnementales dans les administrations municipales
- Mise en place d'une politique d'achats verte dans la MRC
- Sensibiliser les employés de la MRC et des administrations municipales à la gestion environnementale (3RV au travail)
- Engagement à supporter les initiatives nationales de responsabilisation élargie des producteurs

---

## **SENSIBILISATION ET ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT**

- Poursuivre les Campagnes de sensibilisation récurrentes sur le territoire (3RV, compostage domestique, SQRD, ISÉ, etc.)
- Faire une vaste campagne de sensibilisation pour l'implantation de la collecte à trois voies dans la MRC
- Faire une campagne de sensibilisation sur les RDD et les lieux de dépôt déjà existants
- Miser de manière prioritaire sur la consommation responsable, la réduction à la source, le réemploi et la réutilisation
- Planifier un séjour exploratoire dans d'autres régions du Québec, du Canada ou dans d'autres pays si nécessaire, dans un but de recherche d'alternatives à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles au KRTB

---

## **ICI**

---

- Analyser la possibilité de rendre des lieux de dépôt accessibles pour les ICI
- Réglementer la gestion des matières résiduelles dans les ICI (pénalités)
- Faire des campagnes de sensibilisation soutenues auprès des ICI (3RV au travail, entreprendre un virage vert, organisation d'événements écoresponsables, etc.)
- Analyser les besoins des ICI relativement à la gestion des matières résiduelles

---

## **TIC**

---

- Campagne de sensibilisation sur les TIC et les enjeux qui y sont liés

---

## **RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉUTILISATION**

---

- Faire une étude de faisabilité d'une ou de plusieurs ressourceries grande surface.

## 9. CONCLUSION

Dans l'exercice 2003-2008, sur 77 actions prévues dans le PGMR, 49 avaient été réalisées ou étaient en partie réalisées et 28 actions n'avaient pas été menées à terme (elles étaient soit en cours, à venir, non réalisées ou inappropriées). La MRC de Rivière-du-Loup aura donc réalisé 63.6 % de son Plan de gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de la MRC, durant les dernières années, le nombre de matières gérées a augmenté (+4 %), le nombre de matières enfouies a baissé puis subi une légère hausse (-9 %), et le nombre de matières valorisées a augmenté considérablement (+91 %). Les améliorations apportées à la collecte sélective, l'ouverture de l'écocentre et la sensibilisation dispensée en continu sur le territoire sont toutes des actions qui ont certainement contribué à l'augmentation des matières valorisées sur le territoire. Le taux de diversion représente la donnée la plus « parlante » : il est passé de 15 % à 28 % entre 2001 et 2008, soit une augmentation de 13 % en 7 ans. Donc, le taux de diversion a pratiquement doublé depuis 2001.

La constance de l'intervention de sensibilisation auprès de la population de la MRC

est un facteur d'amélioration des performances de gestion des matières résiduelles; celle-ci doit donc être maintenue mais cependant, révisée. L'actualisation des sujets abordés et des moyens utilisés s'avère nécessaire afin de maintenir et de hausser le niveau de connaissances, de conscientisation et de participation des citoyens de la MRC aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. Certaines campagnes devraient peut être cesser afin que l'énergie soit investie dans des sujets plus utiles et d'actualité.

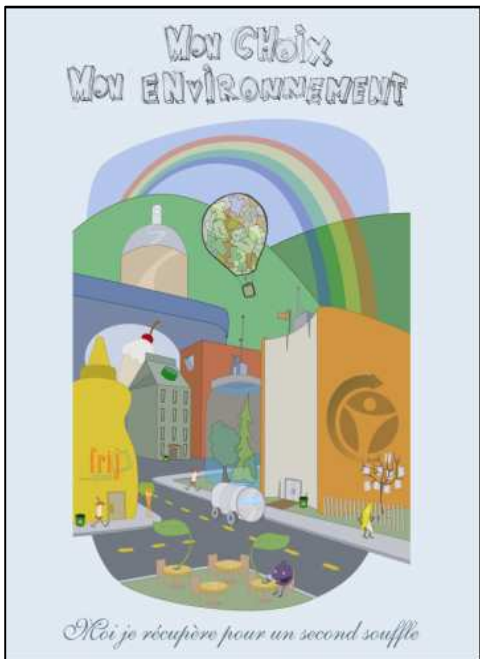
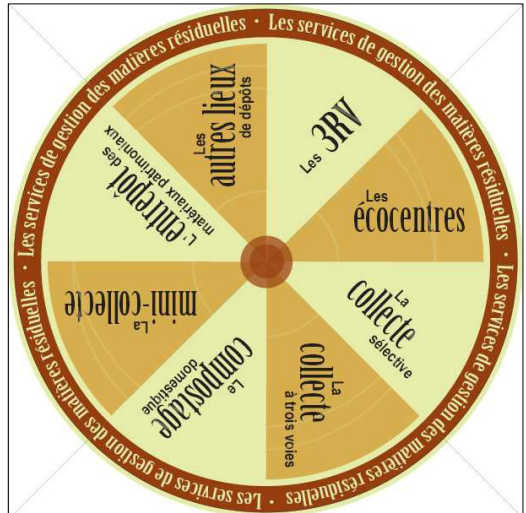
Retenons que la réduction à la source et le réemploi doivent être plus valorisés et doivent s'intégrer davantage aux habitudes de vie des citoyens qui continuent à produire toujours davantage de déchets. Cette observation est une conclusion capitale de ce bilan et devra orienter les objectifs poursuivis dans le prochain exercice de PGMR.

Au moment de la rédaction de ce bilan, la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelle 2010-2015 est à l'état de projet. Les objectifs qui seront fixés par cette nouvelle politique influenceront les actions des prochaines années dans toutes les MRC du Québec.

## **10. ANNEXES**

### **ANNEXE 1 : OUTILS DE SENSIBILISATION**





**COMPOSTER**  
Simple - Économique - Intelligent

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ ET UN COUP DE POUCE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Formations gratuites

Achat de composteurs à rabais

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RDD**

Si les RDD sont dangereux pour nous, ils le sont aussi pour l'environnement!

CONTAMINATION des nappes d'eau souterraines par des substances provenant des déchets dangereux enfouis  
EMPOISONNEMENT de la faune et la flore aquatique  
SURCHARGE ET CONTAMINATION des systèmes de traitement des eaux usées et des fosses septiques.

Reconnaissez-les!

Une maison peut contenir de 12 à 40 litres de produits à haut risque!

Les RDD les plus courants: Peintures - Huiles usées et filtres - Batteries d'automobile - Solvants - Pesticides de jardin - Produits de nettoyage acides ou caustiques - Médicaments - Piles sèches - Colles

Pour se débarrasser de façon sécuritaire des RDD: les écocentres et les autres lieux de dépôts certifiés. Communiquez avec votre municipalité.

**L'ÉCOCITOYENNETÉ ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE**

Être un écocitoyen c'est reconnaître que nos droits à bénéficier d'un environnement sain s'accompagnent de responsabilités envers celui-ci. Tous, nous avons le devoir, par nos actions quotidiennes, d'assurer le développement durable de notre municipalité, de notre pays, de notre planète.

Par la consommation responsable et l'achat des produits régionaux nous pouvons:

**RÉDUIRE LA PRODUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE.** Le transport des aliments a un impact environnemental significatif. Les aliments parcourent en moyenne 2 400 km entre leur lieu de production et leur lieu de consommation, produisant ainsi des émissions élevées de gaz à effet de serre.

**SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE RÉGION.** En nous approvisionnant localement, nous encourageons des fermes qui dynamisent l'économie locale. Si chaque famille du Québec remplace 20 \$ d'achat de biens étrangers par la même valeur en produits québécois, nous contribuons à créer des dizaines de milliers d'emplois.

**AMÉLIORER NOTRE SANTÉ!** Car en bout de ligne, c'est nous, les consommateurs, qui gagnons sur la fraîcheur, la teneur nutritive et la saveur des aliments.

**Écocentres**

Rivière-du-Loup • Saint-Alexandre  
Saint-Pascal • La Pocatière

Endroits où vous pouvez vous débarrasser de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement de:

- Métal
- Bois
- Résidus domestiques dangereux
- Matériel informatique, électrique et électronique
- Encombrants
- Pneus
- Résidus verts et branches
- Vêtements, textiles et accessoires
- Plastiques agricoles (au Kamouraska seulement)

En opération les deux derniers samedis d'avril, le premier samedi de mai et ensuite selon l'horaire habituel jusqu'à la mi-novembre.

Rivière-du-Loup 100, rue D'Arce dernière le samedi de mai	Saint-Alexandre 010, Route 282 dernière le samedi de mai
Québec du Nord Lundi au samedi 8 h à 16 h	Québec Jeudi : 8 h à 12 h Samedi : 8 h à 16 h
Saint-Pascal 236, avenue du Parc	La Pocatière route 210 au site des neiges usées
Québec Mercredi : 8 h à 16 h Vendredi : 8 h à 19 h Samedi : 8 h à 16 h	Québec Mardi : 8 h à 16 h Jeudi : 8 h à 19 h Samedi : 8 h à 16 h

Pour information: Co-éco 410 856-2628  
www.co-eco.org

**Les 3RU au travail**

Réduire • Réutiliser • Recycler • Valoriser

**La consommation de papier:**  
Réduire: Imprimer recto-verso  
Insérer la démarche pour l'impression recto-verso sur l'imprimante  
Initier un système de compte et restreindre la consommation de papier  
Favoriser le papier et les technologies de l'information  
Mettre en ligne des documents volumineux plutôt que de les imprimer  
Préparer les documents hors d'une relation plutôt que de les imprimer  
Utiliser des impressions imprimées qui peuvent être utilisées plusieurs fois (ex. affiches)  
Réutiliser: Faire des diapositives de feuilles utilisées d'un seul côté  
Recycler: Inclure des bacs de recyclage dans toutes les pièces  
Privilégier l'achat de papier fait de fibres recyclées post-consumation

**La boîte à lunch écologique « zéro déchet »:**  
Réduire: Bien évaluer vos besoins et les quantités de nourriture pour éviter le gaspillage  
Éviter les produits emballés individuellement  
Réutiliser: Utiliser des contenants réutilisables pour vos sandwichs, desserts, crudités, boissons, etc.  
Apporter au travail une assiette, un verre, une tasse et des ustensiles  
Recycler: Lors de l'achat d'un lunch, opter pour un produit pas ou peu emballé ou dont l'emballage se recycle  
Valoriser: Implémenter le compostage à l'intérieur (collecte municipale, compostage domestique ou vermicompostage)

**Pour un café écologique:**  
Apporter votre tasse réutilisable au travail pour la recycler. Préférer le caféier de grand commerce responsable de ses pratiques agricoles.  
Choisir un café provenant de marchés locaux. Éviter les machines à café dont le pot est fait de plastique.  
Privilégier l'achat de produits de nettoyage écologiques.

RECYC-QUÉBEC

**Grande VENTE de matériaux patrimoniaux**

Dimanche 3 mai 2009  
de 10 h à 15 h  
au Moulin Lavie  
149, route 230 Ouest  
Saint-Pascal

Vente, récupération et cueillette de matériaux patrimoniaux

- Service de livraison •

Aussi sur place:

- Vente de composteurs
- Risque au l'entretien écologique des pelouses
- Risque sur la composte domestique

**Les écocentres du Kamouraska**

Utilisez les divers points de dépôt de votre région pour disposer de façon sécuritaire et environnementale de vos matériaux récupérables.

enfin la solution pour les matières suivantes:

- Encombrants (bois, vêtements, courroies, etc.)
- Matériel électrique, électronique, informatique
- Résidus domestiques dangereux de tous types (produits d'entretien ménager, piles, solvants, huiles, peintures, pesticides, herbicides de piscine, aérosols, etc.)
- Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (bois, portes, fenêtres, évier, etc.)
- Matières organiques (branches, feuilles)
- Vêtements, textiles et accessoires
- Pneus (40" au max.)

Les écocentres du Kamouraska sont situés:

- 1000, route 230 au site des neiges usées de 8 h à 16 h
- 236, avenue du Parc à Saint-Pascal
- 010 route 282 à Saint-Alexandre de 8 h à 16 h
- 010 route 230 à Saint-Alexandre (dernière le samedi de mai)

Pour information: Co-éco 410 856-2628  
www.co-eco.org

## ANNEXE 2 : STATISTIQUES ET DONNÉES

### Performance 2008 - ENFOUISSEMENT

Municipalités	Population 2006	Population 2007	Population 2008	Tonnage 2006	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonne/ personne 2006	Tonne/ personne 2007	Tonne/ personne 2008
Cacouna	1897	1877	1943	766,00	727,85	866,53	0,404	0,388	0,446
L'Isle-Verte	1461	1423	1497	634,60	682,63	638,45	0,434	0,480	0,426
N-D-des-Sept-Douleurs			61			25,00			0,410
N-D-du-Portage	1256	1249	1287	481,83	421,40	386,10	0,384	0,337	
Rivière-du-Loup	18 548	18725	18999	5719,00	5863,50	5179,9	0,308	0,313	0,273
Saint-Antonin	3779	3858	3871	1677,80	1251,57	1920,06	0,444	0,324	0,496
Saint-Arsène	1153	1169	1181	347,47	550,00	390,97	0,301	0,470	0,331
Saint-Cyprien	1256	1240	1286	421,32	420,33	435,51	0,335	0,339	0,339
Saint-Épiphane	877	873	898	235,05	286,00	309,97	0,268	0,328	0,345
Saint-François-X-Viger				92,53	86,90	92,84			
Saint-Hubert	1413	1407	1447	228,16	228,70	432,94	0,161	0,163	0,299
Saint-Modeste	981	950	973	300,33	89,70	309,61	0,306	0,094	0,318
Saint-Paul-de-la-Croix	379	391	388	125,00	117,40	125,42	0,330	0,300	0,323
<b>MRC</b>	<b>33000</b>	<b>33162</b>	<b>33831</b>	<b>10937</b>	<b>10639</b>	<b>11113</b>	<b>0,331</b>	<b>0,321</b>	<b>0,328</b>

### Performance 2008 - RECYCLAGE

Municipalités	Population 2006	Population 2007	Population 2008	Tonnage centre de tri 2006	Tonnage centre de tri 2007	Tonnage centre de tri 2008	Tonne/ personne 2006	Tonne/ personne 2007	Tonne/ personne 2008
Cacouna	1897	1877	1943	145,31	157,36	168,22	0,077	0,084	0,086577458
L'Isle-Verte	1461	1423	1497	120,72	130,67	137,40	0,083	0,092	0,091783567
N-D-des-Sept-Douleurs			61	7,46	9,00	8,86			0,145245902
N-D-du-Portage	1256	1249	1287	137,25	151,95	143,77	0,109	0,122	0,111709402
Rivière-du-Loup	18 548	18725	18999	1942,80	2122,10	2 318,68	0,105	0,113	0,122042213
Saint-Antonin	3779	3858	3871	278,44	298,36	328,71	0,074	0,077	0,084916042
Saint-Arsène	1153	1169	1181	85,58	110,00	102,64	0,074	0,094	0,086909399
Saint-Cyprien	1256	1240	1286	89,50	91,67	96,55	0,071	0,074	0,07507776
Saint-Épiphane	877	873	898	73,40	80,00	80,36	0,084	0,092	0,089487751
Saint-François-X-Viger			285	30,80	24,00	24,53			0,086070175
Saint-Hubert	1413	1407	1447	107,66	106,40	117,68	0,076	0,076	0,081326883
Saint-Modeste	981	950	973	76,34	76,38	83,22	0,078	0,080	0,085529291
Saint-Paul-de-la-Croix	379	391	388	31,30	37,98	33,06	0,083	0,097	0,085206186
<b>MRC</b>	<b>33000</b>	<b>33162</b>	<b>34116</b>	<b>3126,56</b>	<b>3395,87</b>	<b>3 643,68</b>	<b>0,095</b>	<b>0,102</b>	<b>0,106802673</b>

**Performance 2008 - ÉCOCENTRES**

	2007	2008
Métal	19,22	32,91
Bois	140,45	195,65
Résidus verts	132,61	215,96
Branches	107,52	223,9
Pneus	3,5	24,64
RDD	2,3	7,6
Récupération	1,3	12,76
Textile	1,7	8,38
Matériel informatique	1,12	22,11
	409,72	743,91
	860 entrées	15772 entrées

## ANNEXE 3 : L'ANNÉE 2009

L'année 2009 n'étant pas couverte par l'exercice quinquennal de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ni par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015*, il s'avérait judicieux d'y consacrer une annexe. Quelques aspects de la gestion des matières résiduelles seront donc couverts ici.



SOURCE : Co-éco

L'année 2009 a vu naître deux nouveaux services qui permettent de détourner davantage de matières recyclables de l'enfouissement et d'améliorer le tri à la source. Premièrement, 25 bacs extérieurs deux voies (matières recyclables et ordures) ont été installés dans des lieux publics achalandés du territoire.

Deuxièmement, Co-éco offre maintenant un service gratuit de prêt de bacs multi-voies aux organisateurs

d'événements. Ce qui signifie qu'un organisateur peut bénéficier d'un prêt gratuit d'équipements (bac d'ordure, bac de recyclage, bac de compostage, affichage, gobe-verres, consignation) pour améliorer le tri des



matières résiduelles lors de son événement.

SOURCE : Co-éco

Les tableaux 17 et 18 suivants apportent davantage d'informations sur les activités d'ERE, les campagnes de sensibilisation et

TABLEAU 17			
LIEUX	DES	FORMATIONS	SUR LE
COMPOSTAGE DOMESTIQUE EN 2009			
<b>MUNICIPALITÉS</b>			
Saint-Hubert			
Notre-Dame-des-Sept douleurs			
Notre-Dame-du-Portage			

autres projets spéciaux réalisés en 2009.

**TABLEAU 18**

**CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET AUTRES  
ACTIVITÉS D'ERE RÉALISÉES DANS LA MRC DE  
RIVIÈRE-DU-LOUP EN 2009**

THÈMES	2009
<b>CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION</b>	
Compostage domestique	x
Herbicyclage / entretien écologique des pelouses	x
Les comptoirs d'articles usagés (textile)	x
L'écocitoyenneté	x
La Campagne ISÉ <sup>10</sup> - Collecte sélective	x
La Campagne ISÉ – Recycler plus et mieux	
La Campagne ISÉ - Recycler dans les événements	
La Campagne ISÉ - Billet de courtoisie (bacs de récupération)	
La Campagne ISÉ - Consommation responsable	
La Campagne ISÉ - Les 3RV au travail	x
RDD	x
Promotion de l'écocentre	x
Promotion de l'entrepôt des matériaux patrimoniaux	x
Promotion des services offerts par la MRC - général	x
Campagne «Votre bac bleu est capable d'en prendre! »	
Campagne sur les événements écoresponsables	x
Formations dans les Cégeps Verts	x
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>	
Conférences ponctuelles sur demande	x
Projet Cassiopée	
Le lombricompostage dans les écoles	
Projet « <i>Mon choix mon environnement</i> » (réemploi)	
Entreprendre un virage vert - ICI	
Campagne sur la collecte à trois voies	x
Semaine québécoise de réduction des déchets	x
Noël écologique	x
Réalisation de kiosques	x
Programme ICI on recycle!	x
Activités d'ERE et promotion de la Mini-collecte	x
Fosses septiques	x
Service de prêt de bacs	x
Projet trousse de bienvenue	x
Projet RDD dans les points de ventes	x

<sup>10</sup> Campagne ISÉ : Campagne d'Information, de sensibilisation et d'éducation à la qualité et la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec au KRTB